Mis en ligne le 17/04/2026 à 10h07
REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260414-CM020552026

OLLAINVILLE LA ROCHE

OllainVille

DELIBERATION
N° CM 02/055/2026

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 14 avril 2026 -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Présents et représentés : **29**

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le huit avril deux mille vingt-six, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, en Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Marine FOUQUET, M. Nicolas FOUQUE, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Thierry DELCUPE, Mme Mireille SEGALA, M. Julien BOUILLON, Mme Gwennaëlle SOYEZ, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme Isabelle BOTIN, Mme Lydie ROCHER, M. Gilles ROUILLON, M. Vincent PREVOST, M. Philippe CHÉRY, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Stéphanie ESCANDE, Mme Alexandra VINCENT, Mme Typhanie KERESELIDZE, Mme Caroline DOUX, M. Aurélien TEDESCO, M. Ludovic GOURDY, M. Jean-Philippe LAURENT, M. Laurent MEUNIER, Mme Nathalie NOULIN, Mme Valérie RICHETIN, Mme Nathalia VIEIRA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Anne JANNIN qui donne procuration à Mme Isabelle BOTIN, M. Thierry PALLIER qui donne procuration à M. Julien BOUILLON,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marine FOUQUET

- **Désignation des représentants au sein du Comité de Jumelage**

Madame Stéphanie ESCANDE, Conseillère Municipale, informe les élus qu'il est nécessaire de désigner 5 élus représentant le Conseil Municipal d'Ollainville au sein du Comité de Jumelage d'Ollainville.

Madame ESCANDE informe les élus qu'il convient de procéder à l'élection des représentants et précise que ces derniers sont élus par le Conseil Municipal à la majorité absolue des suffrages.

Madame ESCANDE fait appel de candidatures parmi l'assemblée et invite les élus à procéder à l'élection des 5 représentants au sein du Comité de Jumelage d'Ollainville à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

- Désigne en qualité de représentants :
- Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
- Madame Marine FOUQUET, Adjointe au Maire,

Mis en ligne le 17/04/2026 à 10h07
REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260414-CM020552026

- Monsieur Julien BOUILLON, Adjoint au Maire,
- Madame Gwennaëlle SOYEZ, Adjointe au Maire,
- Madame Véronique MAFFÉO, Conseillère Municipale,

pour représenter le Conseil Municipal au sein du Comité de Jumelage sis en Mairie – 2, rue de la Mairie – 91340 OLLAINVILLE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le 16 avril 2026
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

MAIRIE d'OLLAINVILLE (ESSONNE)